

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'An deux mil vingt-quatre, le 14 novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 8 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.*

### **PRÉSENTS :**

*M. Didier ROUCHOUSE, Maire*

*M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT et Mme Adeline BRUN, adjoints, M. André SAGNOL et M. Philippe CELLE, conseillers municipaux délégués. M. Yves BRAYE, M. Jean-Louis LAVERGNE, Mme Anne PICHON-KELLY, Mme Karine PAULET, Mme Rose Marie ABRIAL, M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE et M. Adrien DESSAILLY, Conseillers.*

### **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

*Mme Jocelyne DUPLAIN pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE*

*M. Antoine GERPHAGNON pouvoir à M. Henri BARDEL*

*M. Hervé BONHOMME pouvoir à M. Willy BERTHASSON*

*M. François AKAKO pouvoir à M. Philippe CELLE*

*Mme Emilie SAGNOL pouvoir à M. André SAGNOL*

*Mme Manon GOURDY pouvoir à Mme Ghislaine BERGER*

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

*M. Bernard BARRY*

*M. Florent PARET*

*Mme Delphine BONNET*

*Mme Anne-Laure GUILLAUMOND*

*Mme Laetitia SABATIER*

*M. Matéo DUMAS-PEYRACHON*

**Secrétaire de séance :** Ghislaine BERGER élue à l'unanimité

**Objet :** COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARCHES DU VELAY ROCHEBARON :  
Rapport d'activité 2023

*(Délibération 2024\_11\_01)*

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le président de la communauté de communes « *Marches du Velay Rochebaron* » a adressé au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement Public de Coopération intercommunale (EPCI) en 2023.

Cette transmission est une obligation, issue de l'article L.5211.39 au CGCT, et s'impose à tous les EPCI comportant au moins une commune de plus de 3.500 habitants.

Le rapport d'activité doit être présenté à l'assemblée délibérante du groupement puis faire l'objet d'une communication par les maires des communes membres à leur conseil municipal.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation dudit rapport qui est joint à la présente délibération et est téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes « Marches du Velay-Rochebaron ».

Acte rendu exécutoire après  
Transmis en Sous-Prefecture le : 21/11/2024  
et publication sur le site internet  
de la Mairie le : 21/11/2024

Pour Copie conforme le : 21/11/2024  
Le Maire,  
Didier ROUCHOUSE